

Validé par le Conseil d'Établissement du Conservatoire du 2 juillet 2009
Adopté par le Conseil Communautaire du Grand Chalon du 10 décembre 2009

Projet d'établissement



2009-2013

SOMMAIRE

• Édito	page 2
• État des lieux	page 3
• Les grands axes	page 4
• Le milieu scolaire et les aménagements d'horaires	page 7
• La danse	page 9
• La musique	page 11
• Le théâtre	page 12
• La gestion administrative et technique	page 13
• Les partenariats...	page 14

EDITO

par Robert Llorca, directeur du Conservatoire

Ce projet d'établissement est le reflet de ce qu'est notre conservatoire et de ce qu'il aspire à devenir encore mieux :

Ouvert, multiple, curieux, inventif, proche, transversal, ambitieux, coloré, citoyen, impliqué, collectif, rigoureux, moderne, patrimonial, créatif, vivant et passionné.

Notre école est celle de la vie, elle se veut un cap mais sait être souple, elle est ouverte sur les évolutions du monde et n'est donc jamais figée, toujours en mouvement, elle reste à l'écoute tout en étant éducative, elle continue à défendre l'idée d'une excellence pour tous en apportant le plaisir de la réalisation artistique, elle est le reflet de ce qu'est l'art : une matière vivante qui s'appuie à la fois sur une histoire, des savoirs mais aussi sur les fulgurances les plus inattendues, elle accueille autant que faire se peut toutes les esthétiques, de la musique ancienne aux musiques du monde, de la danse classique à la danse contemporaine, de la commedia dell'arte au théâtre contemporain, de la musique classique au rock et aux musiques électro.

La taille de notre conservatoire permet de rester à l'écoute de chacun cependant que ses qualités lui autorisent également le positionnement sur des secteurs de pointe et, notamment, lui donnent l'habilitation rare de Pôle d'Enseignement Supérieur.

Les échanges et le lien entre diffusion et pédagogie constituent également une pierre angulaire de nos actions : échanges locaux, régionaux, nationaux, internationaux, essai d'une réelle symbiose entre le travail de studio et la scène, entre la compréhension d'une oeuvre et son interprétation.

Ainsi, le projet d'établissement 2009/2013 va contribuer à renforcer le rôle de notre Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalon en tant que lieu d'accueil, de réflexion pédagogique, d'apprentissage de la citoyenneté, de la construction artistique et de création.

Puisse l'enseignement artistique dispensé par notre conservatoire apporter à chacun le plaisir, la conscience et la liberté !

ÉTAT DES LIEUX

Données statistiques au 1^{er} janvier 2009

1295 élèves

1073 en musique (83 %)

201 en Danse

21 en théâtre

1295 élèves : 780 filles et 515 garçons

1028 élèves habitent les communes de l'agglomération soit 79 %

242 élèves sont en éveil musical ou en initiation (musique 60, danse 35, théâtre 9)

529 élèves sont en 1er cycle d'études (451 en musique, 68 en danse, 10 en théâtre)

279 sont en 2ème cycle d'études (209 en musique, 65 en danse, 5 en théâtre)

52 sont en 3ème cycle (48 en musique et 4 en danse)

100 sont en 3ème cycle spécialisé (74 en musique et 26 en danse)

17 sont en perfectionnement en musique

79 sont hors cursus (76 en musique et 3 en danse)

143 élèves ont moins de 7 ans et 287 plus de 18 ans donc la majorité des élèves ont entre 7 et 18 ans

87 élèves sont en CHAM (classes à horaires aménagés Musique) à l'école élémentaire Vivant Denon,

93 sont en aménagements d'horaires Musique et 65 en Danse au collège Camille Chevalier de Chalon-sur-Saône ;

64 sont en aménagements d'horaires Musique au lycée Pontus de Tyard à Chalon-sur-Saône et 30 en Danse

78 enseignants

9 en danse, 1 en théâtre et 68 en Musique ; 57 titulaires, 49 à temps complet, 45 professeurs et 33 assistants spécialisés et assistants)

Le volume horaire hebdomadaire enseigné est de 1084 heures

L'équipe de direction

1 directeur titulaire à temps complet

2 directeurs adjoints titulaires à temps complet pour la musique et temps incomplet pour la danse

1 administrateur titulaire à temps complet

1 professeur animateur à temps complet

L'équipe technique

4 personnes titulaires à temps complet :

1 régisseur

2 techniciens son et lumière et s'occupant du petit entretien du bâtiment

1 gardien/ surveillant des locaux.

9 agents pour l'administration

9 titulaires dont 1 à temps partiel) :

3 hôtesses d'accueil

1 responsable de la médiathèque

5 secrétaires pédagogiques, comptable, ressources humaines et de direction

LES GRANDS AXES

2 axes essentiels

L'ouverture à tous les territoires

La pédagogie et la diffusion

L'équipe de direction a réuni sous deux grands chapitres l'ensemble des volontés qui l'animent et des actions qu'elle souhaite mettre en place. Ces grands axes ont fait l'objet d'une large concertation durant le premier semestre 2009 pour aboutir à une définition d'objectifs et de moyens à mettre en oeuvre. On retrouve évidemment certaines de ces actions dans la déclinaison par domaine.

Tous ces axes s'inscrivent dans la droite ligne de la loi de 2004 et du dernier Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture.

Ainsi, nous avons abouti à deux axes essentiels ; l'ouverture à tous les territoires et la pédagogie et la diffusion

1/ L'OUVERTURE ET LE RAYONNEMENT POUR TOUS LES TERRITOIRES

Géographique

Ville de Chalon
Agglomération
Département
Région
National
International

A) TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE

- Objectif prioritaire : davantage d'actions vers et dans l'agglomération (encourager les projets en partenariat avec l'extérieur : éducation nationale, associations, collectivités territoriales..., multiplier les opérations conjointes CRR/associatif comme les orchestres communs, la Fête de la Musique ouverte à tous...).

- Concertation avec l'ensemble des structures d'enseignement du Grand Chalon, qu'elles soient territoriales ou associatives, dans le but d'établir un schéma pédagogique d'agglomération épaulé par le CRR, des échanges et un réseau sur l'ensemble de l'agglomération et création d'un Conseil Pédagogique d'Agglomération réunissant tous les responsables pédagogiques des structures d'enseignement artistique sur l'animation de ce réseau.

- Instauration d'un comité de pilotage stratégique (élus, DGS, DGA, direction du conservatoire, CNAR, EDA...) de la politique artistique d'agglomération.

- Installation du conservatoire dans des locaux supplémentaires répartis notamment sur le territoire de la ville de Chalon (nouveaux locaux pour la danse, le théâtre, les musiques actuelles).

B) TERRITOIRE DÉMOGRAPHIQUE

- Recrutement de musiciens (et pourquoi pas danseurs) intervenants sur projet spécifique dans les écoles primaires de l'agglomération afin d'assurer une large diffusion de l'éveil musical et chorégraphique aux plus jeunes sur l'ensemble de l'agglomération.

- Consolidation du partenariat avec l'éducation nationale sur cette action en primaire et aussi sur le renouvellement, notamment géographique, des Classes à Horaires Aménagés avec une réflexion sur l'intégration possible des disciplines vocales, chorégraphiques et théâtrales au dispositif existant.

- Recherche des nouveaux publics ou des publics de demain, notamment par des actions de quartiers.

- Être pôle ressource pour les pratiques amateurs notamment par l'accueil, l'accompagnement pédagogique et le conventionnement.

C) TERRITOIRE ESTHÉTIQUE

- Ouverture esthétique maximum, non cloisonnée.

- Objectif de croisements entre esthétiques.

- Développement et/ou renforcement des secteurs émergents (son, musiques actuelles, théâtre...).

- Diversification des esthétiques chorégraphiques (jazz puis progressivement danses urbaines en lien avec le futur Cefedem Danse).

- Installation de locaux adaptés pour les Musiques Actuelles Amplifiées en lien avec les structures de diffusion existantes (Lapéniche,...) et concertation avec les autres locaux dédiés sur l'agglomération.

Démographique

toucher toutes les populations (crèches, adultes, scolaires, seniors), de tous les milieux, de toutes les origines, accueillir les pratiques amateurs constituées

Esthétique

développer les esthétiques existantes et créer les disciplines manquantes (danse jazz, musiques du monde...)

LES GRANDS AXES

- Installation de locaux supplémentaires adaptés pour l'enseignement du Théâtre et établissement de liens avec les structures privées et associatives en vue d'élaborer un référentiel de compétences permettant certaines passerelles, notamment au niveau d'une fin de 2^e cycle.
- Développement du Théâtre par la consolidation de l'offre en interne qui puisse aller de l'initiation au 3^e cycle.

D) TERRITOIRE DIDACTIQUE

- Réflexion sur l'ensemble des cursus et des dispositifs pédagogiques afin d'assurer une stabilité voire une augmentation du nombre d'élèves en travaillant sur de nouveaux formats issus ou non du Schéma d'Orientations Pédagogiques du Ministère de la Culture (cursus courts de 1 ou 2 ans, stages, résidences, accompagnements...) et ce dans le cadre global d'une pratique amateur tout en gardant une formation destinée à la pré professionnalisation.
- Jouer la complémentarité esthétique et pédagogique avec les autres structures d'enseignement artistique de l'agglomération.
- Lancement du Pôle d'Enseignement Supérieur de Bourgogne avec ses départements Musiques Actuelles et Son et Diplôme Danse (Centre de Formation des Enseignants de la Danse) qui permettra à la fois de mettre en valeur des départements en pointe dans notre conservatoire, d'accroître la population d'étudiants de notre agglomération et de donner des locaux supplémentaires aux élèves musiciens et danseurs du conservatoire du Grand Chalonnais par la mutualisation des moyens humains et matériels.
- Mise en place d'un Groupe Chorégraphique. Ce projet était déjà inscrit dans la convention signée avec l'Etat pour la période 2005-2007 qui prévoyait une consolidation de la danse au sein de l'établissement. Ouvert à toutes les esthétiques (danse contemporaine, jazz, classique, Hip-hop...), il s'adressera à des étudiants de niveau « fin de 3^e cycle ».

Didactique
de l'initiation à la
pratique amateur
de haute qualité
mais aussi
l'enseignement
supérieur

2/ LA PÉDAGOGIE ET LA DIFFUSION : UN DIALOGUE PERMANENT

Par sa conception architecturale, le bâtiment du conservatoire concentre à lui seul de façon symbolique ce deuxième volet du projet d'établissement 2009-2013.

Articulé en deux blocs reliés par une rue centrale, le conservatoire affiche cette double activité : d'un côté, la partie enseignement et ses nombreuses salles de cours, studios, salles de répétitions, de l'autre, un espace ouvert largement sur l'extérieur avec un immense hall vitré et au coeur, un auditorium de 350 places, véritable lieu de création et de diffusion, de rencontres entre artistes, pédagogues, élèves et le public.

Entre ces deux espaces, deux connexions intérieures : l'une, ouverte, vivante (l'accueil du conservatoire et de l'auditorium et sa rue intérieure, passage obligé pour tout public fréquentant le conservatoire), l'autre, plus souterraine, « invisible » de l'extérieur mais tout aussi réelle, un couloir en sous-sol qui relie les salles de cours à l'auditorium.

C'est donc tout naturellement que ce bâtiment permet et propose un dialogue permanent entre l'espace d'enseignement (la pédagogie) et l'espace du concert ou du spectacle (la diffusion).

A) LA NATURE ET L'ENJEU DE CE DIALOGUE

- Une pédagogie évolutive qui intègre le lieu du spectacle vivant dans son processus de formation
- Une politique de diffusion et d'action culturelle qui trouve sa cohérence grâce à un ancrage plus affirmé dans la pédagogie

B) LES OBJECTIFS

- Former le public et les artistes amateurs de demain, acteurs principaux du spectacle vivant sur le territoire, dans un esprit d'ouverture artistique et d'exigence qualitative
- Avoir une politique globale et cohérente de formation, de diffusion et d'action culturelle, tant

LES GRANDS AXES

au niveau du message artistique qu'au niveau du territoire (agglomération, région...)

C) LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE

Des outils structurels

- Création du Bureau d'Action Culturelle, instance commune à Mosaïques et au CRR (cf. nouvelle convention de partenariat entre Mosaïques et le Grand Chalons)

- Association étroite des musiciens intervenants en milieu scolaire au Bureau d'Action Culturelle et à ses diverses initiatives (programmation, actions sur le territoire, partenariats...)

Des initiatives diverses à l'échelle du territoire

pour tous les
publics favorisant
les ponts entre
pédagogie et
diffusion

- Fédérer des projets de diffusion et d'action culturelle

- Favoriser les projets de diffusion qui ont un volet pédagogique

- Développer des initiatives qui placent l'écoute au centre du processus pédagogique

- Inventer des initiatives nouvelles qui créent des ponts durables vers les nouveaux publics (orchestre des quartiers, cursus d'études adaptés et cohérents, projets favorisant les croisements esthétiques, développement d'ateliers de pratique artistique...)

- Favoriser la présence de créateurs par des commandes ou des résidences

- Renforcer les partenariats de diffusion et d'accompagnement pédagogique avec Mosaïques, l'Espace des Arts et avec toute structure extérieure qui s'inscrit dans cette démarche visant à relier « théorie et pratique »

- Mettre en situation les élèves du CRR et contribuer à l'animation culturelle sur tout le territoire de l'agglomération

- Développer et renforcer qualitativement les liens avec les pratiques amateurs, qu'elles soient constituées dans ou hors CRR

- Créer des événements nationaux autant sur la pédagogie que sur la diffusion (colloque en 2010 sur les pédagogies innovantes, coorganisation de festival comme Kontakt sonores, opérations innovantes avec Mosaïques comme l'orchestre des quartiers...)

- Instaurer une politique de communication pertinente et inventive qui témoigne de la richesse de la vie pédagogique et artistique de l'établissement et permette de nourrir les liens avec « le territoire » [associations, écoles, pratiques diverses (ex : collectif de jeunes artistes créateurs, festivals...)] mais aussi les petites et grandes structures régionales et nationales qui alimentent toute l'action pédagogique et l'action culturelle (ex : Opéra Dijon, Cité de la musique, Institut Dalcroze de Genève, l'ENM de Villeurbanne...).

LE MILIEU SCOLAIRE ET LES AMÉNAGEMENTS D'HORAIRE

S'il est un lieu où l'ensemble des territoires se croise, c'est bien celui de l'École. De l'école maternelle à l'université, passant par l'école élémentaire, le collège, le lycée, le centre de formation, toute la population des jeunes de l'agglomération, du département, de la région se retrouve.

1/ LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU 1ER JANVIER 2009

A) LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉ (CHA)

Les précédents projets d'établissement ont permis la mise en place des CHA « Instrument » à l'école élémentaire Vivant Denon et au collège Camille Chevalier, les CHA « Danse » également au collège Camille Chevalier. Elles regroupent plus de 250 élèves soit 20% de l'effectif du Conservatoire.

B) LES AMÉNAGEMENTS HORAIRES (AH)

Ils concernent d'une part l'enseignement de la danse dans le cadre du BAC L danse avec le lycée Pontus de Tyard, plus modestement pour l'enseignement musical avec ce même lycée et d'autre part, l'enseignement des Métiers du Son avec la Classe Préparatoire au Grandes Ecoles (CPGE) du lycée Niepce.

C) LE PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Quelques projets ont pu être réalisés notamment entre l'école de Champforgeuil et la classe d'électroacoustique, avec les écoles de la Vallée des Vaux présentant un spectacle alliant chant choral et harpe, avec l'association Mosaïques par la réalisation des Fables de La Fontaine.

2/ QUELLES ACTIONS SERONT À RÉALISER AFIN D'ASSURER À TOUS UN CONTACT PRIVILÉGIÉ AVEC LA DANSE, LA MUSIQUE, ET LE THÉÂTRE AU SEIN MÊME DE L'ÉCOLE ?

A) L'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de répondre aux attentes des enseignants des écoles élémentaires en matière de projets ayant pour élément constituant une pratique spécialisée de la musique, le recours à des intervenants spécifiques est rendu nécessaire. Une commission mixte, présidée par l'Inspecteur d'Académie, sera chargée de l'organisation et la mise en oeuvre des projets. Deux musiciens intervenants seront recrutés pour septembre 2009, deux autres les rejoindront en septembre 2010 et 2011 afin d'étoffer le dispositif.

B) LE PÉRISCOLAIRE

En prenant en compte l'évolution du temps de l'enfant (temps scolaire et hors scolaire), il apparaît nécessaire de proposer des activités artistiques en périscolaire (temps de midi, temps de fin de journée) au sein même de l'école. S'appuyant sur une proposition de pratique collective musicale, les DUMISTES et des intervenants spécifiques pourront proposer la pratique de musiques « étonnantes et nouvelles » telles que : Improvisation, Atelier percussions africaines, Slam et Rap, Musique traditionnelle morvandelle, etc.

C) LES CHA CONSACRÉES À LA VOIX

Elles seront ouvertes d'une manière expérimentale dès septembre 2009 à l'école Jean Moulin, dans le cadre du projet de l'école. En septembre 2010, elles devront être contractualisées dans le cadre réglementaire des CHA.

 En école
élémentaire

 Au collège

Elles seront proposées en septembre 2013 et compléteront ainsi le dispositif existant en école élémentaire.

LE MILIEU SCOLAIRE ET LES AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES

D) LES CHA CONSACRÉES À LA DANSE

Afin de précéder et compléter le dispositif existant au collège, une initiation et un 1^{er} cycle seront envisagés en école élémentaire à partir du niveau du CE2. L'ouverture de cette classe peut être envisagée en septembre 2012.

E) COMPLÉTER L'OFFRE ESTHÉTIQUE

Pour l'heure, les CHA collège ne proposent que l'enseignement « Instrumental ». Une ouverture progressive sera réalisée en direction du « Jazz » et des « Musiques Actuelles ». La commission permanente des CHA aura à se prononcer en décembre 2009 sur cette proposition.

 **Aménagements
d'horaires (AH)**
deux types d'AH
sont proposés

- Le Théâtre Au Collège (TAC) : En partenariat avec le Collège Jean Vilar et le théâtre du Grain de Sel, le TAC ouvrira dès septembre 2009. Il bénéficie d'un agrément de l'Académie de Dijon et d'un cofinancement du Conseil Général de Saône-et-Loire. Il sera proposé aux élèves des niveaux de 5^e, 4^e et 3^e. Il sera le prélude de l'option théâtre existante au lycée Mathias.
- Dans le cadre de la danse, un AH sera pérennisé et développé avec le lycée Pontus de Tyard pour la section S.
- En cohérence avec l'enseignement supérieur des Métiers du Son en CPGE du lycée Niepce, des AH devront être mis en place pour les sections S et STI dès la rentrée de septembre 2010, permettant ainsi aux élèves à partir de la 2^{de} de découvrir cette formation de niveau supérieur.

LA DANSE

Objectifs 2009/2013

Pôle d'excellence du conservatoire, le département danse voit sa qualité nationalement reconnue. En cohérence avec le projet d'établissement et les préconisations du ministère de la culture, le développement de nouveaux axes pédagogique et artistique permettra d'apporter un nouvel élan à ce département danse.

La faisabilité du développement de ce département est directement dépendante de la mise en place de nouveaux locaux, l'équipement actuel avec deux studios de danse étant largement insuffisant.

1/ AXES DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE

Enseignement de la danse Jazz,
création d'un poste de professeur (CA) en 2010-2011

A) OUVERTURE À D'AUTRES GENRES CHORÉGRAPHIQUES

Le Ministère de la Culture préconise l'enseignement des trois disciplines réglementées dans les Conservatoires à Rayonnement Régionaux. Actuellement, le Conservatoire propose l'enseignement de la danse classique et de la danse contemporaine.

L'ouverture de l'enseignement de la danse Jazz à la rentrée scolaire 2010 permettra d'élargir les publics et d'apporter une réponse à la forte demande pour ce genre chorégraphique.

Cours réguliers
en danse Hip-hop en 2011-2012

Depuis quelques années, les pratiques des danses urbaines et notamment la danse Hip-hop se développent auprès des jeunes. La mise en place de cours réguliers sous forme de modules au conservatoire créera une dynamique visant notamment à favoriser l'élargissement du public et à affirmer l'établissement comme lieu d'expérimentation.

Danse contemporaine
en sureffectif depuis 2009-2010

B) CONFORTER L'EXISTANT

En effet, la classe de danse contemporaine est en sureffectif, avec 20 à 25 élèves par cours en troisième cycle (alors que le ministère préconise un maximum de 15). Les conditions de travail sont extrêmement difficiles. L'obtention de ces 4h supplémentaires pérennes sur ce secteur correspond à un réel besoin.

2/ CRÉATION AU GRAND CHALON D'UN DÉPARTEMENT DANSE AU CEFEDEM DE BOURGOGNE

Outil essentiel pour le développement de la danse en Bourgogne et dans toute la région Grand Est, ce projet est appuyé par le rapport sur l'activité chorégraphique en Bourgogne de Philippe Le Moal, Inspecteur à la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) qui préconise la création d'un département danse au sein du Cefedem de Bourgogne.

Suite à l'étude rédigée par Philippe Chéloudiakoff, directeur adjoint danse du CRR du Grand Chalon, il est également soutenu par la DRAC et trouvera toute sa cohérence au côté du pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne.

3/ CONSTITUTION D'UN GROUPE CHORÉGRAPHIQUE PRÉ PROFESSIONNEL À PARTIR DE 2010

Dans la convention définissant les conditions suivant lesquelles l'Etat inscrit le conservatoire dans la catégorie CRR, la constitution d'un groupe chorégraphique amateur était notée comme une action à entreprendre. Ce groupe trouvera sa place soit dans le projet du département danse du CEFEDEM, soit au sein même du conservatoire.

Constitué d'une quinzaine d'élèves danseurs pluridisciplinaires, celui-ci pourrait accueillir des danseurs qui souhaitent obtenir l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) permettant d'accéder à la formation préparant

LA DANSE

Objectifs 2009/2013

le Diplôme d'Etat d'assistant spécialisé.

Cela répondrait également au manque de formation des enseignants. Cette formation devrait logiquement être soutenue financièrement par le département et la région.

Ce groupe accueillerait aussi des danseurs ayant obtenu leur Diplôme d'Etudes Chorégraphiques, et souhaitant se préparer à une insertion professionnelle en l'attente d'une admission dans un CNSM ou une compagnie professionnelle.

Ce projet nécessite d'une part un partenariat fort avec l'Espace des Arts, de manière à assurer les liens pédagogiques avec les compagnies et chorégraphes invités, et d'autre part le soutien du département et de la région pour faciliter la diffusion de ce groupe chorégraphique « ballet-école » dans l'agglomération et le département.

4/ DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES ÉCOLES DE DANSES ASSOCIATIVES DE L'AGGLOMÉRATION

A) L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE JAZZ DÉLOCALISÉ

Projet en lien avec la création d'un enseignement de la danse Jazz au conservatoire. Il s'avère que dans les associations, l'enseignement de la danse Jazz est assuré par 6 des 8 enseignants diplômés ou dispensés de l'agglomération.

Une complémentarité peut donc être proposée dans ce domaine. Le conservatoire validerait l'enseignement de la danse Jazz délocalisé sur d'autres sites, notamment pour le 1^{er} cycle et le début du 2^e cycle. La poursuite de l'enseignement en fin de 2^e cycle et en 3^e cycle aurait lieu au conservatoire.

Les associations seraient dans ce domaine des relais-antennes du conservatoire.

B) POURSUITE DES ACTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DU GRAND CHALON

- Journées de la danse
- Stages de danse en direction des élèves danseurs et des professeurs de l'agglomération

LA MUSIQUE

Objectifs 2009/2013

Au 1^{er} janvier 2009, il existe au conservatoire les départements musicaux suivants : musique ancienne, musique classique [bois, cuivres, cordes, polyphoniques (sauf accordéon), accompagnement, culture/écriture, formation musicale, musique de chambre, musiques d'ensembles et orchestres, voix (dont direction de chœurs), direction d'orchestre], jazz, musique électroacoustique, musiques actuelles amplifiées et son.

LES PROCHAINS AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Consolidation du département musique classique par la création de discipline manquante comme l'accordéon, l'élaboration de cursus encore non formalisés (écriture, composition, analyse, improvisation) et la rédaction complète d'un nouveau règlement pédagogique.
- Renforcement du pôle son (musique électroacoustique, prise de son, musiques actuelles amplifiées) par le recrutement de nouveaux enseignants et l'installation dans de nouveaux locaux, le tout en lien avec le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique en Bourgogne (mise en route de l'antenne chalonnaise en septembre 2010).
- Renouvellement des répertoires du domaine classique par la commande à des compositeurs et par le développement de résidences.
- Création et développement d'un département musiques du monde autour de 4 pôles géographiques : musique du Maghreb, d'Amérique (centrale et du sud) et Caraïbes, d'Afrique de l'ouest, d'Asie.
- Recentrage des dispositifs pédagogiques sur la pratique collective, notamment pour les musiques ancienne et classique.
- Développement du département jazz, notamment en direction des cuivres.
- Développement de l'intervention en Milieu Scolaire avec 2 nouveaux intervenants à partir de 2010.
- Mutualisation avec d'autres conservatoires au niveau de l'agglomération sur les 1^{er} cycles et au niveau du département et de la région sur les 3^{ème} cycles pré professionnels.
- Validation des pratiques collectives suivies à l'extérieur du conservatoire dans le cadre des cursus de 3^e cycle.
- Travail sur les objectifs et les évaluations, notamment en lien avec les prestations publiques.
- Réflexion pédagogique sur la pratique artistique amateur et les objectifs pédagogiques qui doivent en découler.
- Création de nouveaux cursus non diplômants pour les adolescents et adultes, en complément des ateliers de pratique amateur.
- Instauration d'un dispositif d'agglomération sur les musiques actuelles avec mutualisation des locaux de répétition et installation d'un système d'accompagnement de groupes sur tout le Grand Chalon.
- Généralisation des moments de diffusion hors CRR en lien avec des structures extérieures ou des projets n'émanant pas du conservatoire.
- Réflexion pédagogique sur la pratique collective et la possibilité de débiter l'instrument par celle-ci.
- Orientation de la formation musicale vers un travail basé sur le corporel, l'arrangement et la pratique instrumentale.
- Renforcement du département musique ancienne par la multiplication des offres et dispositifs d'initiation.

LE THEATRE

Objectifs 2009/2013

Au premier janvier 2009, le département théâtre est constitué d'un cycle d'initiation, d'un premier et d'un deuxième cycle. Deux stages pour les amateurs sont organisés par année. Des masters class et des projets transversaux avec les autres départements complètent le dispositif.

LES PROCHAINS AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Mise en place de la classe TAC (Théâtre au Collège) : 2 niveaux dès 2009-2010. Prévoir 1 ou 2 niveaux supplémentaires dans les 5 ans.
- Mise en place d'un troisième cycle avec 8h hebdomadaires, masters class et au moins un stage sur une technique théâtrale (marionnette, clown, écriture...).
- Création d'un 1/2 poste à CA et passage du poste d'assistant de 16/20ème à un plein temps.
- Ouverture de deux salles de théâtre propres au conservatoire.
- Développement de l'offre d'heures de danse et de chant en interne pour les élèves de cycle 2 et 3.
- Création d'un lien avec la maison des sports pour la pratique régulière de l'escrime.
- Engagement d'une réflexion en interne sur le département théâtre en tant que département « Arts de la Scène » avec un volet art dramatique, un volet mise en scène, un volet écriture, un volet scénographie... ce qui motivera des partenariats plus importants avec l'EDA, l'école d'art, Nicéphore Cité.
- Prise de contacts avec Chalon dans la rue afin d'envisager la participation des grands élèves comme stagiaires sur des résidences de Compagnie.
- Participation des spectacles de grands élèves dans le projet « TRAM » mis en place sur l'agglomération par le collectif des Enclumés.
- Coproduction des créations de compagnies régionales à même de faire jouer certains grands élèves.
- Début d'une réflexion avec les partenaires (DRAC, région, département) sur la faisabilité d'un pôle supérieur théâtre itinérant sur les 4 départements bourguignons.
- Continuité dans la mise en place de projets transversaux avec les autres départements du conservatoire, et réflexion sur la façon d'accompagner les pratiques amateurs adultes.

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Objectifs 2009/2013

A) EVOLUTION INDISPENSABLE DU LOGICIEL DE GESTION

Actuellement la gestion pédagogique de l'école est assurée à l'aide d'un logiciel spécifique aux écoles d'enseignement artistique.

Il convient à présent de remplacer ce logiciel par un autre plus performant et intégrant dans son mode de fonctionnement les nouvelles technologies et notamment l'utilisation d'Internet (saisie, consultation possible à partir de sites extérieurs, fonction très utile en particulier pour les enseignants...)

B) INSTALLATION D'UN ACCÈS INTERNET DANS TOUTES LES SALLES DE COURS DU CONSERVATOIRE

Accéder à Internet dans le déroulement de la pédagogie est devenu indispensable dans notre société actuelle et, pour ce faire, il est souhaitable d'équiper l'ensemble des salles de cours de l'école.

C) RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

Avec le développement des actions du conservatoire sur le territoire communautaire et l'instauration de nouveaux projets structurants (recrutements de musiciens intervenants, groupes musiques actuelles...), l'équipe administrative a besoin d'être renforcée par la création d'un poste de rédacteur.

D) RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE L'ÉCOLE

La création de nouveaux départements pédagogiques comme le théâtre, le développement des musiques actuelles sur l'agglomération, la réalisation de manifestations en partenariat avec d'autres structures (Mosaïques, Nicéphore Cité, l'Arrosoir, le Théâtre du Grain de sel, l'Education Nationale, Musée Denon, L'Espace des Arts...) accroît les besoins de personnel technique afin de préparer les concerts, spectacles, représentations, d'en effectuer le montage, le démontage, la sonorisation, la lumière...Le recrutement d'un régisseur apparaît indispensable à ce développement.

E) RESTRUCTURATION DE L'ESPACE ACCUEIL DANS LE HALL DU CONSERVATOIRE

Il convient de réaménager l'espace accueil dans le hall du conservatoire afin de permettre l'installation d'un second poste informatique devenu nécessaire à la gestion des salles de cours de l'établissement et au suivi des élèves en relation avec les familles. Ce réaménagement permettra également d'accueillir un poste billetterie au plus près du public pour l'association Mosaïques.

F) BESOIN DE NOUVEAUX LOCAUX

L'extension des locaux est devenue indispensable pour d'une part la pédagogie : pour l'accueil des groupes musiques actuelles, des musiciens intervenants, le développement du théâtre... d'autre part pour l'administration du conservatoire car les bureaux actuels sont particulièrement étroits et mal adaptés à l'accueil du public, à la facturation des frais d'inscription mais également pour l'association Mosaïques qui actuellement dispose de deux bureaux au sein du conservatoire. La question d'une externalisation est posée mais une proximité géographique est nécessaire en raison du lien étroit et fondamental entre cette association et le conservatoire.

LES PARTENARIATS

- Mosaïques/Lapéniche
- L'Éducation Nationale (Chalon 1, Chalon 2 et Tournus)
- le Théâtre du Grain de Sel
- l'Arrosoir
- l'Espace des Arts
- Nicéphore Cité
- l'APEC (Association des Parents d'élèves du Conservatoire)
- le Pôle d'Enseignement Supérieur Bourgogne
- la DRAC Bourgogne
- le Conseil Régional
- le Conseil Général
- Musique et Danse Bourgogne
- le musée Niepce
- le musée Denon
- l'école V. Denon
- l'école J. Moulin
- le collège C. Chevalier
- le collège J. Vilar
- le lycée N. Niepce
- le lycée Pontus de Thiard
- l'EMA Fructidor
- la Musikhochschule de Mainz
- le Conservatoire de Macon
- les écoles de musique et de danse de l'agglomération
- l'IUT
- l'université de Bourgogne (UFR sciences et techniques)
- La Semaine du Son
- La Bobine
- l'Abattoir
- Conservatoire de France
- ...

Conservatoire à Rayonnement Régional
de Danse, Musique et Théâtre
1 rue Olivier Messiaen – 71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 42 42 65 - Fax : 03 85 42 42 66
conservatoire.legrandchalon.fr

Siège : Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne
23, avenue Georges Pompidou - 71100 Chalon-sur-Saône
Tél. 03 85 94 15 15 - Fax : 03 85 94 15 16